

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Techniques et pratiques audiovisuelles et cinématographiques

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Informatique et audiovisuel

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Techniques et pratiques audiovisuelles et cinématographiques* de l'Université di Corsica Pasquale Paoli forme aux métiers de la production et de la réalisation audiovisuelles et cinématographiques. Elle permet aux étudiants d'acquérir une connaissance du milieu professionnel ainsi que des compétences techniques, c'est-à-dire une maîtrise des outils de production numérique, audiovisuelle et cinématographique et des techniques de transmission et de codage de données numériques. Une réflexion autour de l'élaboration de l'œuvre audiovisuelle est également proposée. La formation est soutenue par une politique régionale forte favorisant l'industrie culturelle audiovisuelle et cinématographique locale.

La formation, qui comporte 570 heures de cours, est proposée depuis 2000 en formation initiale non semestrialisée à l'institut universitaire de technologie (IUT) de Corte ; elle est organisée autour de six unités d'enseignement (UE), avec un tronc commun et des enseignements de spécialité, à choisir parmi cinq domaines techniques proposés : son, montage, image, assistantat/réalisation et production/régie (tout en sachant que chaque étudiant suit un cours d'introduction à chacune des spécialités, quel que soit son choix). Aux enseignements théoriques et techniques s'ajoutent des « *master class* » qui permettent aux étudiants d'appréhender les différents métiers du secteur d'activité auquel ils se destinent (maquillage, décors, etc.). Les enseignements sont mis en pratique à travers la réalisation de projets de différentes natures (projets pédagogiques encadrés et projet tuteuré) et la réalisation d'un ou plusieurs stages en fin d'année.

Cette LP est une poursuite d'études possible pour plusieurs formations proposées par l'établissement (notamment deuxième année de licence - L2 *Information-communication*, L2 *Arts*, diplôme universitaire de technologie - DUT *Métiers du multimédia et de l'internet*). Les étudiants ont la possibilité de compléter leur spécialisation, plus particulièrement au niveau de l'espace territorial insulaire, avec le diplôme universitaire (DU) *Créations et techniques audiovisuelles et cinématographiques de Corse* (CREATACC).

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la formation et les métiers visés sont clairement exposés. Ils sont en adéquation avec la maquette des enseignements : deux unités d'enseignement (UE) de tronc commun permettent à l'étudiant d'acquérir des connaissances au niveau du secteur d'activité concerné, de ses pratiques professionnelles et des spécificités du mode d'écriture audiovisuelle ; deux UE de spécialités proposent à l'étudiant une introduction à chacune des cinq composantes professionnelles proposées (son, montage, image, assistantat/réalisation et production/régie) ainsi qu'un enseignement et une mise en pratique spécifique au choix de la spécialisation; deux UE correspondent au projet tuteuré et au stage.

L'aspect professionnalisant de la formation correspond bien aux métiers accessibles indiqués sur la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : assistant réalisateur, monteur, monteur son, assistant de

production, etc.). Il n'est pas possible d'apprécier l'adéquation de la formation avec la nature des emplois réellement occupés à l'issue de la LP, faute d'informations précises à ce sujet.

Organisation

La formation s'organise autour de six UE : un tronc commun (UE1 et UE4) et cinq domaines techniques (UE2 et UE5) qui permettent de couvrir l'étendue des compétences professionnelles nécessaires à l'activité de production et réalisation médiatique : son, montage, image, assistanat/réalisation, production/régie. Un enseignement introductif de chaque spécialité professionnelle est obligatoire pour tous les étudiants, ce qui leur permet d'avoir une perception globale de la chaîne de production audiovisuelle. Un projet tuteuré (UE3) et un stage obligatoire de 12 semaines (UE6) complètent la formation.

L'enseignement de chaque spécialité professionnelle correspond à 51 % de l'ensemble des cours (292 heures sur 570 heures). Il est prévu d'augmenter ce volume horaire, ce qui peut permettre une spécialisation plus approfondie, mais il n'est pas précisé si cela se fera au détriment ou non des enseignements de tronc commun.

Le détail de la maquette des enseignements, annoncé dans le dossier en annexe 1, est absent, mais la maquette des enseignements présentant les disciplines et compétences visées est cohérente par rapport aux objectifs professionnels. Les volumes horaires sont légèrement différents entre la maquette présentée dans le dossier et celle de la fiche RNCP.

Il n'est pas précisé comment s'articulent les enseignements de tronc commun (acquisition de savoirs fondamentaux) avec leur mise en pratique (projets) : avant, pendant ?

Positionnement dans l'environnement

La formation est soutenue par une politique régionale forte favorisant l'industrie culturelle audiovisuelle et cinématographique locale.

Il y a une bonne adéquation à l'environnement socio-économique via des liens et partenariats multiples, tant au niveau des acteurs de la formation que pour la mise en œuvre des projets et la réalisation des stages :

- lien avec le groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC) pour la réalisation de stages (organisme financé par le Centre national de la cinématographie) ;

- lien avec le réseau COPEAM (Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen) pour la réalisation de stages dans le bassin méditerranéen ;

- partenariats avec les sociétés de production de l'île ;

- partenariat prévu pour évoluer en convention cadre avec la chaîne de télévision régionale France 3 Corse Via Stella.

Mais il manque des indications précises concernant le tissu d'entreprises locales.

La LP est une poursuite d'études possible et pertinente pour plusieurs formations de niveau bac+2 proposées à l'Università di Corsica Pasquale Paoli (notamment deuxième année de la licence générale (L2) *Information-communication*, L2 *Arts*, DUT *Métiers du multimédia et de l'internet*).

Elle évolue aux côtés d'un DU *Créations et techniques audiovisuelles et cinématographiques de Corse* (CREATACC) qui forme à des savoir-faire équivalents mais spécialisés dans l'espace territorial insulaire.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'un professeur agrégé (PRAG), responsable de la formation, d'un professeur des universités (PR) en anthropologie de la communication et de 17 intervenants professionnels en activité. Ceux-ci assurent entre huit et 150 heures de cours chacun, pour un total de 87 % des enseignements (748 heures sur 860 heures). Ils représentent la diversité des savoir-faire enseignés. Ils participent pleinement à l'organisation de la formation. Trois professionnels sont particulièrement impliqués dans la formation, et assurent plus de la moitié des enseignements réalisés par les professionnels (52 %, 392 heures sur 748 heures).

Le rôle du responsable dans le pilotage de la formation est bien indiqué. Deux réunions pédagogiques sont organisées chaque année, mais la composition exacte des participants n'est pas indiquée.

La surreprésentation des professionnels se justifie par la forte technicité des savoir-faire enseignés dans cette LP ; mais, l'important volume d'enseignement assuré par deux professionnels vacataires (près de 150 heures chacun, soit 40 % de la formation) pose question. De plus, la sous-représentation des enseignants de l'Université porte un risque de faible implication et/ou d'isolement de la formation au sein de l'établissement. Ce risque pourrait être atténué par la création de postes de professeurs associés (PAST), qui formaliserait le rôle joué par les professionnels dans cette formation.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation est attractive (environ 150 candidats pour 22 places). Les effectifs du diplôme sont stables depuis 2011-2012, ce qui correspond au nombre de places maximum disponibles (nombre limité à 22 compte tenu des besoins techniques et matériels spécifiques), avec une répartition homogène par domaine de spécialisation (nombre de places disponibles fixé dès le début, en fonction des équipements disponibles).

Il y a un excellent taux de réussite (entre 95 et 100 %).

Il y a un taux important de poursuite d'études, en master professionnel (sans précision) ou en grandes écoles du domaine

comme l' école nationale supérieure des métiers de l'image et du son, la Femis (acronyme correspondant à son ancienne dénomination Fondation européenne des métiers de l'image et du son) et l'école nationale supérieure Louis-Lumière (entre 33 et 69 % des répondants à l'enquête nationale concernant les promotions 2011 à 2013 ; entre 37 et 62 % des répondants à une enquête interne menée sur les promotions 2013 à 2015), dont a conscience la responsable de formation et qu'elle essaie de réguler par des entretiens personnalisés avec les futurs diplômés. Mais il y a une incohérence entre l'hyper-professionnalisation de la formation et cette tendance à la poursuite d'études. L'insertion professionnelle réelle des diplômés (qui ne poursuivent pas les études) se réalise dans les champs de l'audiovisuel et du cinéma conformément aux objectifs (pour environ 89 %). Mais, cela demeure difficile à apprécier en raison de la spécificité du statut d'intermittent relative aux métiers concernés, ce qui est souligné dans le dossier. Face à cela, la responsable de formation a mis en place un dispositif de suivi interne des diplômés : il aurait été intéressant de connaître plus en détails les métiers exercés.

Place de la recherche

La formation n'entretient pas de lien avec la recherche. Une représentation plus importante des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique pourrait permettre l'établissement de ce lien (même si cela n'est pas une priorité pour une LP), *a minima* garantir le caractère universitaire de la formation.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation se réalise notamment à travers le projet tuteuré (un projet professionnel de 150 heures) et le stage obligatoire de 12 semaines. Mais, les compétences devant être acquises en stage ne sont pas précisées. La formation n'est proposée qu'en formation initiale à temps plein (pas de formation en alternance ni de formation continue). Le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), non mentionnée dans le dossier, permettrait d'attester les besoins en diplôme des métiers concernés par la LP.

L'évolution des objectifs de la formation en termes de compétences professionnelles ainsi que la réflexion sur les métiers sont favorisés par les interactions entre la responsable pédagogique et les nombreux intervenants professionnels.

La connaissance des entreprises des secteurs audiovisuels et cinématographiques est au programme des enseignements (cours portant sur l'environnement professionnel).

L'accompagnement de l'étudiant dans le cadre de son projet professionnel se fait à travers les différents projets réalisés.

Des ateliers de rédaction *curriculum vitae*/lettre de motivation/entretien sont organisés au niveau de la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP) de l'Università di Corsica Pasquale Paoli.

La fiche RNCP est cohérente avec les objectifs de la formation et le contenu de la maquette ; mais, elle indique un volume horaire de 0 heure pour le projet tutoré (UE3), ce qui ne correspond pas aux 150 heures annoncées par ailleurs.

Place des projets et des stages

C'est un point fort de la formation.

La formation associe des projets pédagogiques encadrés (mis en place dans le cadre des UE de spécialités) et un projet tutoré (150 heures), consistant en des mises en situation réelles, rendues possibles par la disponibilité d'un matériel *ad hoc* et par les interventions des professionnels. Trois types de projet sont ainsi réalisés, en cohérence avec les objectifs de la formation et pour lesquels les étudiants de spécialités différentes collaborent : documentaire, film de commande et fiction.

Les modalités d'évaluation des projets ne sont pas précisées, ce qui ne permet pas d'apprécier complètement cet élément.

Un stage de fin d'année est obligatoire, de 12 semaines minimum. Il peut être découpé en plusieurs stages en raison des besoins spécifiques de ce secteur d'activité. Les étudiants n'ont pas de difficulté pour trouver un stage car la formation reçoit plus de propositions que de besoins. De plus, pour la recherche de stage, les étudiants peuvent être aidés par la cellule des relations internationales de l'IUT de Corse, par le bureau des relations internationales de l'Università di Corsica Pasquale Paoli et par la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP).

L'encadrement et les modalités d'évaluation du stage sont classiques : un enseignant tuteur et un tuteur de l'entreprise d'accueil assurent le suivi (cahier des charges validé avec l'accord de l'entreprise et compte-rendu d'avancement du travail réalisé par l'étudiant) ; une fiche d'évaluation remise par l'entreprise, un rapport écrit ainsi qu'une soutenance orale devant un jury composé principalement de professionnels composent les secondes.

Il n'est pas possible d'apprécier l'adéquation des stages à la formation, faute d'informations précises à ce sujet.

Place de l'international

Les informations présentées ne permettent pas d'apprécier ce point : une langue vivante est mentionnée dans le module M3 de l'UE4 (fiche RNCP), sans que l'on sache quelle(s) langue(s) vivante(s) sont enseignées ni selon quel(s) objectif(s).

Les étudiants de l'Università di Corsica Pasquale Paoli ont la possibilité d'effectuer une mobilité de stage ou de

formation à l'international (en Europe et hors Europe) par le biais de plusieurs programmes. Mais il n'est pas indiqué si les étudiants de cette LP ont recours à ce dispositif.
 Il n'y a pas d'indications sur le pourcentage d'étudiants étrangers présent dans la formation ni sur leur(s) pays d'origine. La certification de compétences en langue de l'enseignement supérieur (CLES) est disponible pour les étudiants de la LP, mais elle n'est pas intégrée à la formation. On ignore si cela concerne beaucoup d'étudiants.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités de recrutement sont clairement exposées, elles sont en adéquation avec la formation : première sélection sur dossier (avec une attention à la lettre de motivation et aux appétences pour la spécificité de la formation, par exemple films réalisés précédemment), puis entretien en présentiel ou par téléphone. La formation est attractive (environ 150 dossiers pour 22 places).
 Il est souligné la nécessité de mettre davantage en place des dispositifs de mise à niveau en raison de l'évolution et de la diversification de l'origine des étudiants : de plus en plus de titulaires de BTS (brevet de technicien supérieur) candidatent pour la formation. À la rentrée 2015, 15 étudiants sur une promotion de 24 proviennent de BTS, trois du DUT *Métiers du multimédia et de l'internet*, trois de deuxième année de licence générale (L2) et trois d'autres formations ; en 2014-2015, la répartition était la suivante : quatre BTS, cinq DUT, six L2 et sept autres formations. Il n'est pas possible d'évaluer l'augmentation des profils des candidatures car cela n'est pas indiqué.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement est dispensé en présentiel sous la forme de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP), mais leur répartition précise n'est pas précisée.
 Des dispositions spécifiques peuvent être mises en place pour l'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, régime salarié, sportifs de haut niveau, étudiants incarcérés).
 Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible, mais il n'y a pas de données sur le nombre d'individus concernés.
 Il y a une incohérence entre la place du numérique annoncée comme très importante dans le secteur d'activité concerné et la carence des précisions concernant la nature des outils et dispositifs mis en place pour les enseignements et l'organisation de la formation. Par ailleurs, la certification C2i (certificat informatique et internet) est possible, mais elle n'est pas intégrée à la maquette.

Evaluation des étudiants

L'évaluation est réalisée par contrôle continu sans semestrialisation, justifiée par la mise en œuvre des projets et du cycle de vie d'un tournage. Les modalités sont conformes aux attendus de la LP, mais certains éléments mériteraient d'être précisés : comment est évalué le rôle joué par chaque étudiant dans le cadre de projets collectifs ? Comment est évalué le degré de maîtrise d'un appareillage technique dans le cadre des spécialités ? Comment est harmonisée l'évaluation dans les différentes spécialités ?
 La composition des jurys est renseignée : la volonté de représenter la diversité des enseignants le rend non conforme à l'arrêté relatif au diplôme de LP qui encadre la proportion de professionnels présents (entre un quart et la moitié).
 La restitution des résultats aux étudiants est originale : la publicité des notes ne se fait qu'en toute fin d'année (alors qu'il s'agit d'un contrôle continu), afin d'éviter une situation de compétition qui se mettait auparavant en place entre les étudiants, alors que le secteur d'activité auquel ces derniers se destinent prône davantage la coopération. Des points d'étape mensuels, organisés par la responsable pédagogique, assurent une vigilance face à d'éventuelles difficultés rencontrées par les étudiants. Il s'agit de modalités mises en place suite au travail du conseil de perfectionnement. Les résultats sont positifs selon les membres du conseil de perfectionnement qui ont décidé de pérenniser ce procédé : taux de réussite proche de 100 % et augmentation de la moyenne générale d'un point.
 Mais, le conseil de perfectionnement ne comporte pas d'étudiants : il serait intéressant de connaître leurs ressentis face à ce dispositif.

Suivi de l'acquisition de compétences

Cet élément ne peut pas être apprécié faute d'informations : il n'y a pas de supplément au diplôme (alors qu'il est annoncé dans le dossier) ; aucun suivi des compétences n'est mentionné.

Suivi des diplômés

Les résultats quantitatifs de deux enquêtes (nationale et interne) sont présentés. Mais ils ne font pas apparaître les éléments qualitatifs qui permettraient une appréciation plus complète de ce point : notamment la nature des emplois occupés et des poursuites d'études.

Néanmoins, l'équipe pédagogique souligne de manière pertinente les difficultés à caractériser l'insertion professionnelle pour des métiers qui relèvent souvent du statut d'intermittent du spectacle (les anciens étudiants peuvent être au chômage entre deux tournages).
Le pourcentage d'étudiants en poursuite d'études demeure trop élevé.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il existe un conseil de perfectionnement dont la composition et le rythme de réunion (deux fois par an) sont renseignés. Il associe la responsable pédagogique à des professionnels (intervenants et partenaires). Mais, il ne comporte pas de représentant(s) étudiant(s). Il joue un rôle important dans la formation, au niveau de l'organisation pédagogique, de l'identification des besoins matériels et humains. Par exemple, il fait évoluer les modalités de restitution des résultats aux étudiants (cf. « Évaluation des étudiants »).
Une démarche d'évaluation des enseignements est mise en place par l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Mais il n'est pas précisé l'appropriation qui en est faite par l'équipe pédagogique de la LP : quels résultats ? quelle évolution de la formation suite aux résultats ?

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Forte professionnalisation des étudiants à travers un nombre important de projets et une mise en contact avec le milieu socioprofessionnel de référence.
- Taux de réussite excellent ; bonne attractivité.
- Efficacité du conseil de perfectionnement.

Points faibles :

- Insuffisance des données fournies : suivi de l'acquisition des compétences non appréciable ; procédure d'autoévaluation non appréciable ; manque d'informations sur la nature et le lieu des stages et des insertions professionnelles.
- Taux de poursuite d'études trop important.
- Équipe pédagogique restreinte au niveau des universitaires.
- Recrutement de plus en plus hors université (BTS).
- Incohérence au niveau de la place du numérique.
- Composition du jury non conforme.

Avis global et recommandations :

Il y a une forte adéquation entre les contenus de la formation et les besoins requis par les secteurs d'activité concernés. La licence professionnelle répond aux besoins professionnels locaux, en témoignent l'implication des professionnels, les partenariats et les propositions de stage.

Cependant, l'hyper-professionnalisation de la formation possède les défauts de ses qualités : il y a un risque d'isolement au sein de l'établissement (tendance à une augmentation de la représentation des BTS au détriment des L2), et cela se traduit par une incohérence au niveau du taux important de poursuite d'études.

Ainsi, une meilleure information relative à la formation doit être menée afin d'accroître son attractivité parmi les étudiants de DUT *Métiers du multimédia et de l'internet* et L2 *Arts*, via un rapprochement avec les départements Arts et information-communication de l'Université. De même, il est impératif d'augmenter la proportion d'enseignants-chercheurs, notamment dans les sciences des arts du spectacle et/ou de l'information communication, et/ou de professeurs associés, afin de garantir le caractère universitaire de la formation et formaliser l'implication des professionnels. L'augmentation des enseignants universitaires permettrait de plus de conserver la forte participation des professionnels au jury, tout en le rendant conforme. La participation des étudiants au conseil de perfectionnement mériterait d'être considérée comme une piste d'amélioration de cette instance.

Un effort doit être consenti dans le recrutement des étudiants à l'international. De même, la position insulaire de la formation pourrait être un atout pour le développement de partenariat avec des acteurs des secteurs audiovisuels et cinématographiques méditerranéens.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 168

Objet : Eléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES pour les licences professionnelles de l'IUT :

Licence Professionnelle *Protection de l'Environnement spécialité Eau et Environnement*
Licence Professionnelle *Génie Civil et Bâtiment spécialité Bâtiment et Construction*
Licence Professionnelle *Energie et Génie Climatique spécialité Energies Renouvelables*
Licence Professionnelle *Activités et Techniques de Communication spécialité Design Numérique*
Licence Professionnelle *Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques spécialité Techniques et Activités de l'Image et du Son*
Licence Professionnelle *Assurance, Banque, Finance spécialité Banque*
Licence Professionnelle *Management des Organisations spécialité Entrepreneurat*
Licence Professionnelle *Commerce spécialité Marketing et Communication*
Licence Professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement*

Monsieur le Président,

Concernant les licences professionnelles délivrées par l'IUT de l'Université de Corse, les rapports d'évaluation des experts du HCERES ont mis en évidence quelques points faibles ainsi que des actions à mettre en œuvre dans une perspective d'amélioration continue telles que :

- ✓ établir un meilleur suivi de l'insertion professionnelle,
- ✓ renforcer l'auto-évaluation,
- ✓ renforcer l'enseignement des langues étrangères,
- ✓ renforcer la place de la recherche,
- ✓ ouverture vers l'international.

L'ensemble des rapports notent une poursuite d'études importante pour des formations conçues dans un objectif d'insertion professionnelle. Sur ce point, une réflexion s'impose au niveau local et national afin d'appréhender les multiples enjeux des licences professionnelles et la place qu'elles occupent dans les cartes de formation des établissements d'enseignement supérieur, de plus en plus concernés par des parcours en apprentissage.

Les réponses et les mesures correctives seront actées plus précisément pour chaque LP dans les fiches AOF constitutives du dossier d'accréditation (Vague C 2018) déposé par l'Université de Corse.

Seul le rapport concernant la licence professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement* a fait l'objet de remarques particulières qui seront déposées sur la plateforme GED du HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

